

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Village de Stukely-Sud

Je, Louissette Tremblay,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

274-2019

Numéro

ayant pour titre : Amendant le règlement 250-2016 pour ajouter l'usage de résidence de tourisme

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

84

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un  
scrutin référendaire soit tenu est de :

19

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

45

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

274-2019

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Stukely-Sud ce 6 septembre 2019 à 19 h 30  
Endroit Date Heure

**Signature**

  
Greffier ou secrétaire-trésorier

2019 09 06  
année mois jour